



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS
SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA
SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
NORD-PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION RÉGIONALE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

DIRECTION RÉGIONALE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

Drogues illicites et risques professionnels

1^{er} forum préparatoire aux Etats généraux

Pays de la Loire et Nord-Pas-de-Calais

jeudi 2 juillet 2009
Amphi Larrey – CHU Angers

Problématique

Intervenir sur les conduites addictives en milieu de travail se situe à la croisée de problématiques multiples : sécurité des salariés, des tiers et de l'entreprise et protection de l'emploi au premier plan mais aussi, respect de la vie privée pour les salariés, respect du secret médical pour les médecins du travail, promotion de la santé, responsabilisation des acteurs.

Un rapport remis au Premier Ministre en janvier 2007, suite au travail d'une Commission pilotée par la MILDT, a énoncé un certain nombre de recommandations à l'intention des pouvoirs publics et des partenaires sociaux afin

- ⇒ d'assurer la visibilité de la politique à promouvoir en matière de conséquences des conduites addictives sur la santé des personnels, la sécurité de l'ensemble des acteurs professionnels, des tiers et sur le management.*
- ⇒ de dégager deux types de recommandations : les premières destinées aux médecins du travail sous forme de bonnes pratiques face à la toxicomanie en entreprises ; les secondes sous forme d'un guide pratique à destination des entreprises.*

Parmi ces recommandations, trois questions spécifiques seront plus particulièrement examinées au cours de ce premier forum : celles relatives à la connaissance du phénomène et de ses effets, celles relatives à l'état du droit, de la réglementation et des responsabilités des divers acteurs, celles relatives aux politiques de prévention à promouvoir. La question éthique, quant à elle, parcourra l'ensemble des débats.

Dispositif adopté

Les intervenants, experts du champ, sont appelés dans un temps court de 10 mns maximum à poser la problématique de leur sujet comme déclencheurs d'échanges et de débats.

Chaque intervention est suivie d'un débat de 15 mns à 20 mns

Les questionnements qui émergeront au cours des débats seront pris en note (formalisation écrite des propositions avancées : celles qui auront fait consensus ou auront été objets de divergences). Ils nourriront le forum suivant et les états généraux.

Matinée

8h30. Accueil des participants

9h00. Ouverture :

⇒ **Etienne APAIRE, Président de la MILDT (10 mns)**

Problématique mise en débat

Présentation du dispositif adopté pour la journée dans le cadre du processus qui conduira à des états généraux

⇒ **Didier BRASSART, directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Pays de la Loire**

9h30

⇒ **Exposés introductifs**

Animateur : Dominique Pellé-Duporté, médecin inspecteur. DRTEFP Pays de la Loire

1- De la sécurité à la santé au travail : réflexions pour une évolution des pratiques professionnelles (10mns)

Les pratiques actuelles isolent souvent les diverses composantes du problème, donnant, selon le point de vue, la priorité aux acteurs de chacun des champs sanitaire, sécuritaire et réglementaire, sans pour autant parvenir à épuiser tout ce que chacune de ces approches, dans leur spécificité, pourrait apporter. Ces approches ne sauraient être seulement juxtaposées, mais doivent trouver à s'articuler, dans la cohérence, pour appréhender le phénomène dans toutes ses dimensions et conséquences sur la personne et le collectif. A faire préciser

Docteur PENNEAU-FONTBONNE – addictologue, professeur de médecine et de santé au travail CHU Angers

2- Problèmes éthiques liés aux diverses modalités de prise en compte des conduites addictives au sein de l'entreprise : du difficile équilibre entre préservation des libertés individuelles et non mise en danger d'autrui.

Bernard VERGELY, philosophe **(10 mns)**

1^{ère} partie : les conduites addictives en milieu professionnel de 10h00 à 11h00

Animateur : Anne CHATFIELD, médecin inspecteur. DRTEFP Nord-Pas-de-Calais

Connaissances, dosages, effets, contrôles

Les consommations de produits psychoactifs et leurs conséquences sur les personnes et le milieu professionnel, sont encore bien souvent insuffisamment prises en compte au sein de l'entreprise, quels que soient leur statut et leur taille. Il s'agit d'un phénomène dont il est difficile d'évaluer précisément l'ampleur.

10h00

⇒ **Affiner la connaissance du phénomène** : *ce que l'on sait, ce que l'on cherche à savoir, les outils que l'on souhaite se donner (nouveau Baromètre Santé ; autres études.....)*

Colette MENARD, Direction des affaires scientifiques INPES. 10 mns

10h30

⇒ **Risques accidentels liés aux stupéfiants: état des connaissances en 2009.**

A partir d'une revue de la littérature, seront abordées les études récentes (expérimentales et épidémiologiques) permettant d'améliorer l'approche indirecte du rôle des stupéfiants dans l'accidentalité

Corinne DANO – Praticien hospitalier d'addictologie CHU Angers (10 mns)

11h00

⇒ **Transformations du monde du travail – formes collectives et individuelles d'adaptation** : *Quelle organisation ou quelles modalités de travail sont susceptibles, entre autres facteurs, de favoriser la survenue de conduites addictives ou de les prévenir ?*

D. SEHILI – sociologue du travail – Maître de conférences associé Paris XIII, laboratoire « Genre- travail – mobilités » CNRS / Paris (10 mns)

11h30 : Pause de 15 mns

2^{ème} partie : Droit du travail, jurisprudence, pratiques, règlement intérieur, responsabilités. de 11h45 à 13h00

Animateur : Sylviane CORDONNIER. DRTEFP Pays de la Loire

Dans le cadre de l'entreprise, les conduites addictives relèvent aussi de la problématique réglementaire : les évolutions en cours de la législation et de la jurisprudence renforcent le besoin de clarifier les obligations de chacun : l'entreprise (responsabilité pénale, civile, disciplinaire, réglementaire), le salarié (ses droits, ses obligations, sa responsabilité vis-à-vis de soi, d'autrui, de l'entreprise), le médecin du travail (obligation de résultat en terme d'information, obligation de moyens en termes de prévention). Clarifier les obligations de chacun des acteurs et déterminer ce qui peut relever d'une responsabilité partagée

11h45

⇒ **Etat du droit et responsabilités de divers acteurs** : *Légitimité pour le chef d'entreprise à intervenir lorsqu'il est confronté chez ses salariés à des pratiques de consommation de substances psycho-actives?*

Insécurité de l'employeur ? Faut-il faire évoluer l'état actuel de la législation ? En quoi. Comment ?

Le médecin du travail vis-à-vis de l'employeur, du salarié ? Quelles spécificités dans les PME et TPE, en milieu rural ? dans la fonction publique ?

Quelle compatibilité entre les missions de prévention, d'expertise et de contrôle?

Quelles responsabilités sur les plans civil, pénal, disciplinaire ?

Sophie FANTONI – Praticien hospitalier Lille, D^r en droit.

12h15

⇒ **Les Tests de dépistage : quelle utilisation en milieu de travail ?**

Autour de la double question qui interpelle les pouvoirs publics et les partenaires sociaux : d'une part, la composante scientifique et méthodologique (avons-nous de bons outils ?), d'autre part, la composante juridique (y a t'il des conditions singulières à respecter dans leur utilisation en milieu de travail ? ou des conditions qui ne permettraient pas de les utiliser ?

1. Professeur GALLIOT-GUILLET – Fernand Vidal (10 mns)

Le dépistage, dans ses dimensions clinique, biologique et psychotechnique comme un moyen au service de la santé et de la sécurité de tous les acteurs de l'entreprise ? quelles garanties en termes de méthodologie, de pertinence, d'éthique ?

2. M^e Lionel DESCAMPS. Avocat à Angers (10 mns)

Le dépistage de produits qui sont des produits illicites constitue un problème vis-à-vis de l'entreprise et vis-à-vis de la loi

Comparer droits et pratiques dans les pays de l'OCDE

Après-midi

3^{ème} partie : prévention en milieu professionnel 14h15-17h30

Le milieu de travail reste un contexte particulièrement propice à mener de façon plus globale des actions de prévention de proximité envers la population adulte, utilisant à la fois une approche individuelle - à travers le rôle du médecin du travail – et une approche collective - basée sur les techniques actuelles d'information et de communication en santé et sur le volontarisme des employeurs et des acteurs sociaux pour promouvoir un cadre de vie au travail favorable à l'épanouissement des salariés.

Animateur : Professeur Philippe-Jean PARQUET (Psychiatre. Université de Lille 2.
Ancien Président de l'OFDT)

⇒ **Exposé introductif** : E. DURAND – INRS : quelques passages obligés dans une démarche de prévention (10mns)

Méthodologie : comment structurer une démarche de prévention ?

⇒ **1^{er} temps : quelques exemples d'entreprises qui ont mis en place une politique de prévention**

- le secteur des transports

- Transport publics : M. Wallach, Chef du département Prévention et Santé au Travail à la SNCF
- Transports urbains d'Angers Loire Métropole : M. Ronan NICOT, responsable sécurité à la COTRA

- le secteur du bâtiment et des travaux publics

- Une grande entreprise : M. Dominique DELMAS. Directeur qualité, santé, environnement. SPIE-BATIGNOLLES
- Une PME : Mme Nathalie PEUVEL. Responsable Ressources humaines Entreprise MCO. Menuiseries Charpentes Orvaltaises. Loire Atlantique

- le secteur maritime : Commandant AIM (CMA-CGM)

- un service inter entreprise (AMEST. Lille) : Dr Bernard FONTAINE

⇒ **2^{ème} temps : place et rôle des partenaires sociaux dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des conduites addictives** (partenaires sociaux identifiés au niveau régional)

- Représentants patronat : MEDEF, CGPME, UPA

- Représentants des salariés : CGT, CFDT, CFTC, FO, CGC

17h00

⇒ **Clôture du forum :**

Mireille JARRY. Sous-directrice DGT

Rappel de quelques idées forces à approfondir d'ici le forum de Bordeaux et à mettre en débat

M. CABANE, Préfet du Maine et Loire